

Arras, le 30 août 2019

Sécheresse dans le Pas-de-Calais : la vigilance doit être maintenue

Alors que la ministre de la transition écologique et solidaire réunit le comité national de suivi de la sécheresse, le Préfet, Fabien SUDRY, rappelle que la situation reste tendue sur le plan de la sécheresse dans notre département.

Les récentes pluies n'ont pas contribué à la recharge des nappes et la distribution d'eau potable reste sensible dans certains secteurs. De même, certains cours d'eau subissent des assecs sévères qui fragilisent la faune piscicole.

Il est donc plus que jamais nécessaire de rappeler chacun à la responsabilité. La situation d'alerte est maintenue sauf pour les bassins versants de l'Authie et de la Canche qui restent en situation de vigilance.

Les industriels et les irrigants sont appelés à baisser leur consommation d'eau de 10 %. Les particuliers doivent observer un certain nombre de mesures de bon sens parmi lesquelles la limitation de l'arrosage des pelouses et l'interdiction de lavage des voitures, en dehors des centres spécialisés. Le remplissage des étangs et des mares de chasse doit être limité au strict nécessaire. Ces mesures sont rappelées dans la plaquette ci-jointe qui a été largement diffusée :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Plaquette-secheresse>

Les services de contrôle sont mobilisés pour faire appliquer ces mesures. Les situations les plus préoccupantes sont susceptibles d'être verbalisées.